



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2025-03-19

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de mars tenue ce **mercredi 19^e jour du mois de mars 2025 à 11 h 30**, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, ainsi que l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame et messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-03-088

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 5 mars 2025 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 6.1.1, 6.3.1.1, 6.3.1.4, 6.3.3.6, 6.3.5.1, 6.3.5.2, 6.4.1, 6.4.2 et 8.4 à savoir :

- Élection du Préfet au suffrage universel – Acquisition du logiciel SYGEM – Gestion de la liste électorale (information) (point 6.1.1);
- Achat d'une campagne publicitaire – Affichage sur des autobus – Autorisation (décision) (point 6.3.1.1);
- Modifications de numéros de postes budgétaires – Diverses résolutions en tourisme (décision) (point 6.3.1.4);
- Fonds de soutien aux entreprises - Bois Francs D.V. inc. - Demande d'aide financière au Fonds expert-conseil - Accompagnement en exportation (décision) (point 6.3.3.6);
- Chœur de Pom' – Concert du 40^e anniversaire – Aide financière recommandée (décision) (point 6.3.5.1);
- Projet de médiation culturelle « Sous les pavés » (Municipalité de Ripon) – Aide financière recommandée (décision) (point 6.3.5.2);
- Fonds des municipalités pour la biodiversité – Résultats de l'appel de projets – Recommandation du comité d'analyse (recommandation) (point 6.4.1);



- Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 – Lancement de l'appel de projets 2025 (recommandation) (point 6.4.2);
- Appui à la Municipalité de Lac-Simon – Traversée à la nage du Lac-Simon (recommandation) (point 8.4);

Adoptée.

6.1.1 ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL – ACQUISITION DU LOGICIEL SYGEM – GESTION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif qu'il serait opportun de doter la MRC du logiciel Sygem en lien avec la gestion de la liste électorale dans le cadre des élections municipales 2025. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Comité administratif prévu le 2 avril prochain pour considération. Les membres conviennent que la directrice générale effectuera les démarches visant à réserver une licence pour la MRC considérant les enjeux liés à l'accessibilité de ce dernier.

6.3.1.1 ACHAT D'UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE – AFFICHAGE SUR DES AUTOBUS – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 avril prochain pour considération.

6.3.1.4 MODIFICATIONS DE NUMÉROS DE POSTES BUDGÉTAIRES – DIVERSES RÉOLUTIONS EN TOURISME

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 avril prochain pour considération.

6.3.3.6 FONDS DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES - BOIS FRANCS D.V. INC. - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS EXPERTS-CONSEILS - ACCOMPAGNEMENT EN EXPORTATION

Les membres du Comité administratif ne donnent pas suite à la demande citée en titre considérant la recommandation émise par le Service de développement du territoire et présentée dans le cadre de la présente séance.

6.3.5.1 CHŒUR DE POM' – CONCERT DU 40^E ANNIVERSAIRE – AIDE FINANCIÈRE RECOMMANDÉE

CA-2025-03-089

ATTENDU que le Chœur de Pom' célèbre son 40^e anniversaire en 2025 et qu'il présentera un concert à cette occasion le 10 mai prochain, à la salle Desjardins de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

ATTENDU que les 28 choristes qui seront sur scène et les trois cents (300) spectateurs qui assisteront au spectacle sont pour la plupart des citoyens de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'organisme a sollicité une aide financière de 250 \$ à la MRC afin de couvrir une partie des frais liés à l'embauche d'un chef de chœur professionnel, qui a pour mandat d'encadrer les répétitions et d'enrichir l'apprentissage du solfège et du chant auprès des participants;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que le Chœur de Pom', par ses activités de formation en chant choral et par la diffusion de spectacles, contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs de la Politique culturelle de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'agente de développement culturel a présenté le projet aux membres du Service du développement du territoire afin de l'évaluer en fonction des critères du Fonds culturel;

ATTENDU que les membres du Service de développement du territoire recommandent l'attribution de l'aide financière demandée par le Chœur de Pom', un OBNL dûment incorporé;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du Service de développement du territoire, et par le fait même, autorise l'attribution d'une subvention de 250 \$ au Chœur de Pom' dans le cadre de son 40^e anniversaire pour permettre à ses membres d'avoir accès à un chef de chœur professionnel, lequel pourra encadrer les répétitions et enrichir l'apprentissage du solfège et du chant ;

QUE :

La subvention soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, et plus spécifiquement, en lien avec l'Entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des communications (02-70301-993 / 55-16507-003 / 01-39522-000);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.5.2 PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE « SOUS LES PAVÉS »
(MUNICIPALITÉ DE RIPON) – AIDE FINANCIÈRE RECOMMANDÉE**

CA-2025-03-090

ATTENDU que la Municipalité de Ripon organise un événement festif, créatif et éducatif, alliant l'art visuel et l'art public éphémère, en mai 2025;

ATTENDU que l'événement « Sous les pavés » propose des activités de création artistique aux élèves (300) des écoles primaires de Ripon, St-André-Avellin, Montpellier et Notre-Dame-de-la-Salette ainsi qu'aux familles du territoire de Papineau;

ATTENDU que la Municipalité de Ripon sollicite une aide financière de 4 000 \$ à la MRC pour couvrir une partie des frais liés à l'accueil des élèves participants et une partie des honoraires des artistes professionnels qui créeront des œuvres et stimuleront la créativité des enfants et des adultes participants;

ATTENDU que l'aide financière demandée correspond à 30% du coût total du projet et qu'un effort de diversification des sources de financement est constaté;

ATTENDU que la mise en œuvre des différents volets du projet « Sous les pavés » contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs de la Politique culturelle de la MRC de Papineau;



ATTENDU que l'agente de développement culturel a présenté le projet aux membres du Service du développement du territoire afin de procéder à son analyse;

ATTENDU que les membres du Service du développement du territoire recommandent l'attribution de l'aide financière demandée par la Municipalité de Ripon pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif approuve l'attribution d'une subvention de 4000 \$ pour la réalisation du projet « Sous les pavés » initié par la Municipalité de Ripon;

QUE :

La subvention accordée soit et est financé à même le budget d'exploitation de la MRC 2025, et plus spécifiquement, à partir de l'Entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) (02-70301-993 / 55-16507-003 / 01-39522-000);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4.1 FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ – RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROJETS – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE

CA-2025-03-091

ATTENDU la résolution numéro 2020-12-233, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2020, autorisant la contribution annuelle de 22 000\$ dans le cadre du Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB) en référence aux années 2020 à 2022;

ATTENDU que le montant, ayant été bonifié par la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), s'élève aujourd'hui à 134 542,69 \$ et vise à financer un ou plusieurs projets de conservation de la biodiversité;

ATTENDU l'autorisation accordée au projet de l'OBV RPNS sur la lutte aux plantes exotiques envahissantes, représentant un montant de 20 000 \$, dans le cadre du Fonds MB (résolution numéro 2024-06-183);

ATTENDU l'adoption du guide d'appel de projets sur la conservation de la biodiversité (résolution numéro 2024-12-250) et son lancement (résolution numéro 2024-12-251);

ATTENDU que le ou les projet(s) suivant(s) identifié (s) par voie de résolution du Conseil des maires de la MRC de Papineau seront financés conditionnellement à l'acceptation finale de la FFQ;

ATTENDU que la FFQ se garde également le droit de refuser des projets soumis par la MRC (ou ses mandataires) suite à l'analyse des documents déposés, dont le formulaire du Fonds MB, et la FFQ se garde le droit d'établir les conditions de ce financement, soit le montant octroyé, la durée, les livrables, etc.;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

- ATTENDU que la MRC ou son mandataire seront engagés à l'égard de la FFQ suite à la signature de l'Entente financière émise par la FFQ et que les conditions de l'Entente signée seront celles qui prévalent lors de la réalisation du projet;
- ATTENDU que sept (7) projets ont été déposés jusqu'à présent dans le cadre de l'appel de projets, incluant celui accepté en provenance de l'OBV RPNS;
- ATTENDU que les organismes et les personnes admissibles au Fonds MB sont les organismes, institutions et coopératives à but non-lucratif incorporés depuis au moins 1 an, les communautés autochtones, les commissions scolaires, les établissements d'enseignement et de recherche sur le territoire, les municipalités de la MRC de Papineau et la MRC de Papineau;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire d'autoriser *Capital Nature* à déposer le *Projet Restauration Carbone et Biodiversité* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de **28 125 \$**, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire d'autoriser *ISFORT* à déposer le projet *Biodiversité, bois mort et aménagement forestier* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de **8 000 \$**, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire d'autoriser *Jour de la Terre* à déposer le projet *Demain la forêt - Infrastructures vertes* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de **10 000 \$**, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- ATTENDU la recommandation émise par le Service de l'aménagement du territoire d'autoriser l'*UPA* à déposer le projet *Mise en valeur de la biodiversité à la Ferme Grazing Days* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de **36 000 \$**, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser :

- *Capital Nature* à déposer le *Projet Restauration Carbone et Biodiversité* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de **28 125 \$**, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- *ISFORT* à déposer le projet *Biodiversité, bois mort et aménagement forestier* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de **8 000 \$**, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- *Jour de la Terre* à déposer le projet *Demain la forêt - Infrastructures vertes* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de **10 000 \$**, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- *UPA* à déposer le projet *Mise en valeur de la biodiversité à la Ferme Grazing Days* et à prélever dans son Fonds MB pour la réalisation de ce projet le montant de **36 000 \$**, lequel est présenté dans l'annexe 1 de la présente résolution;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 mars 2025.



Adoptée.

**6.4.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)
2024-2027 – LANCEMENT DE L'APPEL DE PROJETS 2025**

CA-2025-03-092

ATTENDU le programme de subvention cité en titre, du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), auquel la MRC de Papineau a adhéré en vertu d'une entente de délégation;

ATTENDU que pour l'horizon 2024-2027, la MRC de Papineau disposera d'une somme de 57 267,63 \$ /an pendant 3 ans pour soutenir financièrement la réalisation d'interventions forestières ciblées sur les terres publiques ;

ATTENDU la somme supplémentaire de 8 553 \$ accordée dans le cadre du programme PADF, laquelle doit être dépensée avant le 31 mars 2025;

ATTENDU qu'après vérifications auprès des principales municipalités concernées, les Municipalités de Duhamel et de Val-des-Bois sont les seules en mesure d'investir la somme supplémentaire de 8 553,00\$ afin d'acheter un ponceau avant le 31 mars 2025 et de l'installer sur un chemin multiusage ;

ATTENDU que l'engagement financier du MRNF n'est valide que si le Gouvernement autorise les crédits requis à chaque année financière ;

ATTENDU les recommandations émises par le Comité forêt, lors de sa séance de ce 12 mars 2025, lesquelles consistent à lancer un appel de projets publics, pour des projets d'amélioration et de réparation de chemins multiusages, dont l'échéance pour déposer un projet est le 20 mai 2025 ;

ATTENDU que le Comité forêt recommande que les promoteurs admissibles soient la MRC, les Municipalités et les organismes qui subissent des problématiques d'accès au territoire public et d'attribuer les aides financières à des projets sélectionnés à l'aide de la grille d'analyse jointe à la présente à titre d'annexe I ;

ATTENDU que le Comité forêt recommande également de consacrer une somme de 114 535.26 \$ pour cet appel public de projets, ce qui correspond au montant cumulatif des deux premières années du programme PADF, et d'accorder la somme supplémentaire de 8 553 \$ du PADF à la Municipalité de Val-des-Bois, à la condition qu'elle soit dépensée avant le 31 mars 2025 ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser le lancement d'un appel de projets public afin de soutenir des projets de réparation de chemins multiusages prioritaires, et que les promoteurs admissibles à cet appel de projets sont les municipalités, ainsi que les clubs de motoneigistes ou de quadistes, qui subissent des problématiques d'accès au territoire public;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de consacrer une somme de 114 535.26 \$ pour le présent appel de projets, ce qui correspond au montant de l'ensemble du Programme PADF 2024-2027 pour la MRC de Papineau;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accorder la somme de 8 553,00 \$ à la Municipalité de Val-des-Bois afin d'acheter un ponceau avant le 31 mars 2025 et de l'installer sur un chemin multiusage ;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de lancer un appel de projets exclusif à la MRC, aux municipalités et organismes concernés par l'état du réseau des routes forestières prioritaires sur les terres publiques, dont la date de tombée est le mardi 20 mai 2025 et que les projets sélectionnés devront être terminés avant le 31 décembre 2026 ;

QUE :

Le comité de sélection soit composé des membres du Comité administratif de la MRC de Papineau, et que le Comité base sa sélection des projets sur la grille d'analyse 2025, jointe à la présente résolution à titre d'annexe 1 ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 mars 2025.

Adoptée.

**8.4 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON – TRAVERSÉE À LA NAGE
DU LAC-SIMON**

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 avril 2025.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2025-03-093

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet